

Annexe II c

RÈGLEMENT D'EXAMEN

ÉPREUVES			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	
Nature des épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme
E1 - Culture générale et expression	U1	2	écrite	4 h	écrite	4 h	CCF 3 situations
E2 - Langue vivante	U2	2	orale	Préparation 40 min Interroga- tion 20 min	orale	Préparation 40 min Interroga- tion 20 min	CCF 2 situations
E3 - Mathématiques et sciences physiques							
E31 Sous épreuve : Mathématiques	U31	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF 2 situations
E32 Sous épreuve : Sciences physiques	U32	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF 2 situations
E4 - Analyse fonctionnelle et structurale	U4	3	écrite	5 h	écrite	5 h	CCF 1 situation
E5 - Automatique et génie électrique							
E51 Sous épreuve : Automatique	U51	3	écrite	4 h	écrite	4 h	ponctuelle écrite
E52 Sous épreuve : Génie électrique	U52	3	écrite	3 h	écrite	3 h	ponctuelle écrite
E6 - Épreuve professionnelle de synthèse							
E61 Sous épreuve : Intervention	U61	4	CCF 2 situations	8 h	ponctuelle pratique	8 h	CCF 2 situations
E62 Sous épreuve : Stratégie de maintenance	U62	2	CCF 1 situation	Préparation 1 h 30 Interroga- tion 20 min	ponctuelle orale	Préparation 1 h 30 Interroga- tion 20 min	CCF 1 situation
E63 Sous épreuve : Activités en milieu professionnel	U63	4	ponctuelle orale	1 h	ponctuelle orale	1 h	CCF 1 situation

A

nnexe III a

HORAIRES DE FORMATION

	Horaire de 1ère année			Horaire de 2ème année		
	/Semaine	a + b + c	/Année	/Semaine	a + b + c	/Année
1. Culture générale et expression	2	1 + 1 + 0	60	2	1 + 1 + 0	72
2. Langue vivante étrangère	2	1 + 1 + 0	60	2	1 + 1 + 0	72
3. Mathématiques	3	2 + 1 + 0	90	3	1 + 2 + 0	108
4. Sciences physiques	4	2 + 0 + 2	120	4	2 + 0 + 2	144
5. Analyse fonctionnelle et structurelle	5	3 + 0 + 2	150	6	4 + 2 + 0	216
6. Automatique	4	1 + 1 + 2	120	3	1 + 0 + 2	108
7. Génie électrique	3	1 + 0 + 2	90	3	1 + 0 + 2	108
8. Stratégie de maintenance	3	1 + 2 + 0	90	2	0 + 2 + 0	72
9. Activités pratiques	6	1* + 0 + 5	180	6	0 + 0 + 6	216
Total	32	13 + 6 + 13	960	31	11 + 8 + 12	1 116

a : cours en division entière, b : travaux dirigés, c : travaux pratiques d’atelier
 L’horaire annuel est donné à titre indicatif.

Organisation de l’enseignement

- À un niveau donné, 1ère année ou 2ème année, pour une matière enseignée, un même professeur assure les cours, les travaux dirigés et les travaux pratiques.
- L’enseignement des “activités pratiques” sera confié à un professeur de génie mécanique et un professeur de génie électrique.
- (*) Cette heure, en division entière, est réservée à la formation théorique à la prévention des risques professionnels. Elle est assurée par un enseignant intervenant en “activités pratiques”.

A **nnexe IV**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES

BTS maintenance industrielle créé par l'arrêté du 3 septembre 1997		BTS maintenance industrielle créé par le présent arrêté	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 - Français	U1	E1 - Culture générale et expression	U1
E2 - Langue vivante étrangère	U2	E2 - Langue vivante étrangère	U2
E31 - Mathématiques	U31	E31 - Mathématiques	U31
E32 - Sciences physiques	U32	E32 - Sciences physiques	U32
E4 - Analyse fonctionnelle et structurelle des mécanismes - Sous-épreuve E41 : Modélisation des éléments de mécanismes, calculs des grandeurs caractéristiques - Sous-épreuve E42 : Analyse fonctionnelle et structurelle, représentation des mécanismes	U4 U41 U42	E4 - Analyse fonctionnelle et structurelle (1)	U4
E5 - Automatique et génie électrique - Sous-épreuve E51 : Analyse et conception des solutions possibles d'automatisation d'un moyen de production - Sous-épreuve E52 : Analyse et conception des solutions possibles de gestion et/ou distribution d'énergie électrique d'un moyen de production	U5 U51 U52	E5 - Automatique et génie électrique - Sous-épreuve E51 : Automatique - Sous-épreuve E52 : Génie électrique	U5 U51 U52
E6 - Épreuve professionnelle de synthèse - Sous-épreuve E61 : Diagnostics sur systèmes industriels - Sous-épreuve E62 : Analyse du besoin, organisation et mise en œuvre d'une action réelle de maintenance - Sous-épreuve E63 : Rapport de stage ou d'activité industrielle	U6 U61 U62 U63	E6 - Épreuve professionnelle de synthèse - Sous-épreuve E61 : Intervention - Sous-épreuve E62 : Stratégie de maintenance - Sous-épreuve E63 : Activités en milieu professionnel	U6 U61 U62 U63

1) Un candidat bénéficiant d'une des unités U41 ou U42 de l'ancien diplôme peut conserver sa note et la reporter sur l'épreuve U4 du nouveau diplôme. Les candidats bénéficiant des deux unités pourront reporter la note la plus favorable sur l'épreuve U4.

2) Il n'y a plus d'épreuve facultative.

Nota : Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau, pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice de dispense de certaines épreuves. En aucun cas, il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuves.